Akoafem Djoum Infos

N° 001 Juillet - Septembre 2017

Bulletin Trimestriel d'Informations de la Commune de Djoum, publié avec le concours du PNDP

EDITORIAL

Investir pour les generations futures et maintenir l'attractivite de notre ville

Par FOUMANE NGANE VINCENT

Travailler sur le structurant tout en assurant le courant : le premier trimestre 2017 a confirmé que cette gageure pouvait être relevée.

Pour certains, l'exercice du rapport d'activité peut s'apparenter à un inventaire à la Prévert. Néanmoins au-delà du simple bilan que nous présentons à chaque citoyen et du souci de transparence qui nous a toujours animés, ce document est l'occasion d'un retour en images, en mots et en chiffres sur les actions et activités menées par la commune de Djoum au cours du premier trimestre 2017 qui couvre les mois de janvier, février, mars. Ces actions comportent de manière globale celles qui sont propres à la commune et celles qui lui sont transférées ou déléguées dans le cadre de la décentralisation.

Il est ainsi le reflet de l'activité de dizaines de corps de métiers, visibles ou travaillant dans l'ombre, dont l'objectif commun est de servir les administrés. Des coups de pelles qui sonnent comme le préambule tangible d'un événement, tant dans la carrière professionnelle des agents que dans celle de notre cité, mais qui sont loin de résumer l'étendue des missions et actions de la Ville de Djoum qui est rapidement devenue la centralité urbaine.

En vous souhaitant bonne lecture, je réitère à chacun, mes vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour qu'ensemble nous puissions efficacement développer notre commune.

FOCUS

p 3

« Djoum-vert »

Espoir d'une commune en plein essor

ACTUALITE COMMUNALE

p 2

Budget communal

La cagnotte 2017 en baisse

Budget communal

La cagnotte 2017 en baisse

Arrêté à 1 118 113 934 francs Cfa, le budget 2017 de la commune de Djoum en nette régression par rapport au budget 2016 qui était d'environ 1 330 555 000 francs Cfa.

1 118 113 934 Fcfa, c'est le budget de la commune de Djoum pour le compte de l'exercice 2017 équilibré en recettes et en dépenses. Il a été adopté par les conseillers municipaux lors de la dernière session à laquelle prenait part le préfet de la Mvila. Comparé à celui de l'année 2016 qui était d'environ 1 330 555 000 francs Cfa, le budget de l'exercice 2017 connait une nette régression de l'ordre de 19,86%.

D'après les membres de l'exécutif communal, plusieurs facteurs endogènes et exogènes expliquent cette décroissance. Il s'agit, pour l'essentiel, de la non-prise en compte des arriérés des revenus forestiers et fauniques, le faible recouvrement de la RFA et du rendement mitigé du matériel roulant. Ces derniers soutiennent néanmoins que le cap amorcé en 2016 a été maintenu par la budgétisation de la production de la pépinière communale, la vente des lots communaux, la contribution des crédits transférés et l'appui du PNDP.

Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 597 704 000 Fcfa et les recettes d'investissement à 520 409 934 Fcfa. Soit respectivement 53,46% et 46,54% des recettes globales. Les crédits transférés dans le cadre de la décentralisation se situent à 525 709 934 Fcfa. Soit 421 097 794 Fcfa pour l'Etat, 10 000 000 Fcfa pour le FEICOM et 94 612 140 Fcfa pour le PNDP. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 301 160 000 Fcfa et celles d'équipement et d'investissement à 816 953 934 Fcfa. Soit respectivement 26,93% et 73,07% des dépenses totales. Les frais de fonctionnement du personnel représentent 27,73%.

Plus que par le passé, l'exécutif municipal entend continuer d'axer son action autour de la composante infrastructure de croissance et développement institutionnel.

INVESTISSEMENTS

Projets

L'exécutif municipal de Djoum arrête les priorités

Plusieurs projets prioritaires ont été répertoriés par l'exécutif municipal pour l'année 2017. Parmi ceux-ci, on peut citer : la mise en œuvre du projet d'éclairage public de la ville de Djoum par énergie solaire, la construction du centre zootechnique et vétérinaire, la construction d'un bloc maternel à l'école maternelle d'Aboelon, l'équipement de la maison du planteur, l'aménagement des aires de jeux et du lotissement communal, la délocalisation et l'aménagement du cimetière et de la décharge communaux, la construction de deux dalots à Lono et Evindi, l'entretien des routes communales, la réhabilitation du centre de santé intégré de Mellen Zamane, l'acquisition des médicaments, la réalisation des projets des communautés riveraines estimés à 33 000 000 Fcfa. La présentation du nouvel hôtel de ville de la Commune de Djoum a constitué la dernière articulation du conseil.

Priorités

Plus de 140 000 plants de cacaoyers ont été distribués aux planteurs des différents villages de Djoum. L'action rentre dans le cadre du renforcement des planteurs et du rajeunissement des plantations pour accroître la production cacaoyère de la localité. Le maire a également opté de soutenir les planteurs pour l'abattage de 100 hectares et envisage l'extension du projet agropastoral dénommé «Djoum-vert».

Cases communautaires

Elles affichent fière allure dans les villages Nkolafendek et Mellen, dans le Canton Bulu, sur la nationale N°9. Construites par la municipalité de Djoum sur fonds propres, ces cases sont des lieux de rencontres communautaires. Elles devront permettre aux populations des villages de se rassembler autour du chef de village, aux associations de tenir leurs réunions. Elles peuvent également servir de cadre à la célébration des événements spéciaux tels que les mariages.

Tout en remerciant les pouvoirs publics, les populations de ces villages ont émis le vœu de voir le Centre de santé intégré de Nkolafendek réhabilité. Elles ont remercié le maire pour les nombreux appuis aux étudiants et aux maîtres de parents ; et ont promis à Vincent Foumane Ngane de l'accompagner dans toutes les actions qu'il mène en faveur du développement de la localité.

« Djoum-vert »

Espoir d'une commune en plein essor

Ce vaste projet agricole vise à développer l'économie locale et embellir la ville de Djoum.

L'objectif de Vincent Foumane Ngane, maire de la commune de Djoum, est de «faire de Djoum une ville émergente». A cet effet, l'exécutif communal a mis sur pied, le projet «Djoum vert» qui consiste à mettre en valeur le potentiel en ressources humaines, agropastoral et naturel de la localité. Aussi, Vincent Foumane Ngane axe-t-il le développement intégral de sa commune autour de trois piliers de croissance que sont le renforcement des capacités de tous les divers acteurs intervenant dans la prise de décision, la création des structures de développement et de promotion du secteur agropastoral et la saine gestion des revenus issus de l'exploitation légale des ressources forestières, fauniques et minéralières. «*Il ne nous est désormais plus possible de dépendre uniquement des subsides de l'Etat pour dynamiser la croissance économique. Nous devons nous diversifier sur un mode durable. Tel est l'objectif du projet « Djoum Vert » qui guidera notre développement*», avait soutenu Vincent Foumane Ngane à sa prise de fonction.

Rupture

Le maire place donc le développement durable au centre de sa mandature. «En tant que Commune, nos terres, nos ressources forestières et minérales de même que notre environnement constituent notre premier capital et nous sommes déterminés à mettre en place un modèle de développement qui soit propre et durable, qui sache tirer parti de ces richesses sans les réduire ni les épuiser», précise t-il.

Le projet de «Djoum vert» est développé avec le soutien consenti de tout le conseil municipal et l'approbation de la tutelle, ainsi que la participation de toutes les populations, du secteur privé et de l'administration publique. Les partenariats sont noués entre l'exécutif municipal et des investisseurs afin de mettre en œuvre le plan de développement de la commune de Djoum.

La Maison du Planteur, dotée d'une pépinière municipale de production de plus de 350 000 plants de cacaoyers et divers arbres fruitiers est une structure qui procure aux planteurs, semences, fongicides et autres nécessaires pour toute exploitation agropastorale. De même, le Parc de rupture et la menuiserie municipale en pleine élaboration, constituent des motifs de fierté des responsables municipaux pour attirer les investisseurs à Djoum. Pour le maire, il s'agit de créer un environnement dans lequel la question n'est plus de se demander «pourquoi vivre et investir Djoum? » ; mais de se demander « pourquoi ne vivons-nous pas et n'investissons-nous pas à Djoum ? ».

Gestion forestière et faunique

Djoum, meilleure gestionnaire 2016 dans le Sud

La commune de Djoum tient cette distinction au terme de la soirée organisée en février 2017 par la délégation régionale des Forêts et de la Faune du Sud.

La Commune de DJOUM a remporté haut la main le premier prix et le trophée faisant d'elle le meilleur gestionnaire des forêts dans la région du Sud. La première édition de cette cérémonie de récompense des communes dans la Région du Sud s'est tenue en février 2017. Elle est l'initiative de la délégation régionale des Forêts et de la Faune du Sud. La distinction de la commune de Djoum est le résultat de la rigueur dans la gestion de la forêt communale imposée par Sa Majesté FOUMANE NGANE Vincent, maire de la Commune de Djoum. Il n'en demeure pas moins vrai que la bonne gestion forestière de la commune de DJOUM tire sa force de la connaissance et du respect des textes en vigueur.

Etendue sur une superficie de 15 270 hectares, la Forêt Communale de DJOUM a été créée par Décret de classement N°2002/1070/PM du 19 juin 2002. Plusieurs réalisations y ont été menées, notamment : la cartographie de base du massif, l'inventaire d'aménagement, les études socio-économiques, le plan d'aménagement approuvé le 15 mai 2009 et le plan de gestion du bloc quinquennal (UFE N°1) approuvé le 23 septembre 2009.

Avec la signature d'une convention de partenariat avec la SFID en 2014, toutes les normes d'intervention en milieu forestier (NIMF) sont de rigueur, de même que la production de tous les rapports annuels d'intervention forestière (RAIF).

Deux comités paysans sont créés autour de la forêt communale et participent à son aménagement et à son exploitation. La gestion de ces revenus obéit aux exigences de l'arrêté conjoint N°0076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés villageoises.

PNDP
Programme National de Développement Participatif
Un numéro vert 8567
pour toutes vos doléances
MINEPAT
PROGRAMME NATIONAL
DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF
PNDP
MICROPROJET DE CONSTRUCTION
UN PUITS EQUIPE D'UNE POMPE A
TRICITE HUMAINE A MEKOM
COFINANCEMENT
COMMUNE D'AFANLOUM
JUILLET 2013
COMMUNE D'ABONG-MBANG
MARCHE 'B'
Renseignez-vous à la bonne source
→ Si vous faites face à une difficulté dans le cadre de nos activités ;
→ Si vous constatez une irrégularité dans la réalisation d'un microprojet ;
→ Si vous souhaitez vous renseigner sur nos missions et réalisations.
CNC, Nouvelle Route Bastos, face PNUD
BP: 660 Yaoundé-Cameroun • Tél. +237 222 213 664 • Fax: +237 222 213 663 - Email: pndp@pndp.org • Site web : www.pndp.org
WORLD BANK GROUP
AFD

Mairie
PNDP
Programme National de Développement Participatif
Je m'implique dans la vie de ma commune
En participant aux activités de la mairie ;
En prenant part aux réunions de mon village ;
En m'impliquant dans les travaux communautaires ;
En payant mes impôts et taxes ;
En demandant des comptes aux conseillers municipaux et au maire.
CNC, Nouvelle Route Bastos, face PNUD
BP: 660 Yaoundé-Cameroun • Tél. +237 222 213 664 • Fax: +237 222 213 663
Email: pndp@pndp.org • Site web : www.pndp.org
WORLD BANK GROUP
AFD